

234599 - Souffrant d'un écoulement continu de la semence, comment pourrait il éviter de se souiller?

question

Je souffre d'un écoulement involontaire de la semence. J'ai lu dans votre présent site que celui qui souffre d'un tel problème doit envelopper son sexe pour éviter la propagation de la semence. C'est ce que j'ai fait car j'ai employé une bande collante. Peu après, j'ai cessé cette pratique qui s'est avérée peu confortable. Ensuite, j'ai eu recours à la deuxième méthode consistant à pulvériser de l'eau sur les vêtements. Là, encore je me suis arrêté car l'eau pulvérisée laisse des tâches visibles sur le pantalon. Ce qui me gêne considérablement d'autant plus que je passe le clair de mon temps hors de chez moi. J'ai enfin utilisé la troisième méthode conseillée par les ulémas. Elle consiste à se limiter au lavage du sexe quand on a du mal à débarrasser ses vêtements des goûtes de semence. Cette méthode m'a procuré un grand confort puisqu'elle m'a permis de faire les prières avec une grande facilité. Devrais-je continuer à employer cette méthode? Quelle est la méthode que vous recommandez pour laver la semence qui touche le corps?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, le

Messenger (Bénédition et salut soient sur lui) a donné l'ordre de laver le pénis portant des traces de semence. Certaines traditions ajoutent les testicules. D'après Ali: «J'étais

un homme à la semence débordante et j'ai demandé à un homme d'interroger le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) à ma place sur le sujet vu que j'étais l'époux de sa fille. Interrogé, il dit: **«Qu'il**

fasse ses ablutions et lave son pénis.» (Rapporté par al-Bokhari,269) et par

Mouslim,303). Voir la fatwa n°

[175125](#).

Ibn Hadjar (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde)

a dit: « **On en déduit l'impureté de la semence. Ce qui est évident.** » Extrait de Fateh al-Bari

(1/381). Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde)est allé jusqu'à nier toute divergence sur le sujet puisqu'il dit: « **Aucune divergence n'existe au sein des ulémas à propos des sécrétions du pénis à l'exception du cas du sperme jugé impur.** » Extrait d'istidhkaar

(3/111).

C'est à cause de

son impureté que la loi a donné l'ordre de laver le sexe. On lave toutes les parties du corps comme on le fait avec toutes les autres saletés. Il est vrai toutefois que la loi assouplit le nettoyage des vêtements touchés par la semence puisqu'on se contente de la pulvérisation de l'eau à l'endroit touché par la semence. On n'en demande pas le lavage.

Deuxièmement, le

devoir du musulman par rapport aux ordres religieux est de les exécuter dans la mesure du possible, conformément à la parole d'Allah Très-haut:

«**Craignez Allah autant que vous le pourrez.**» (Coran,64:16).

Celui qui

souffre d'un écoulement incontrôlable de semence mais qui parvient à l'empêcher de se répandre, doit s'efforcer de l'endiguer quand il fait ses ablutions pour la prière. Il doit veiller à envelopper son sexe d'un mouchoir ou d'un autre dispositif avant de se mettre à prier.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah Très-haut lui accorder

Sa miséricorde) dit: «La femme en butte à un dysfonctionnement de ses règles et

celui qui souffre d'un écoulement involontaire de semence et le blessé souffrant d'une hémorragie continue et d'autres se trouvant dans des cas pareils où la souillure perdure de sorte que l'intéressé ne peut pas préserver son état de pureté rituelle, de telles personnes doivent faire leurs ablutions pour chaque prière après avoir lavé et bandé l'endroit souillé pour éviter, dans la mesure du possible, la propagation des écoulements. La femme en butte à un dysfonctionnement de ses règles

lave son sexe et y installe une garniture en coton ou un autre dispositif pareil pour arrêter

le sang, conformément à la parole du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) adressée à Hamna qui s'était plainte auprès de

lui de l'abondance du sang de ses règles: « **Emploie du coton car il absorbe le sang.** » Si le coton n'empêche pas l'écoulement du sang, l'intéressée doit

utiliser un chiffon à deux extrémités pour bien ceinturer le vagin. C'est ce

qui est dit dans le hadith d'Oum Salama: « **Qu'elle se bouche le sexe avec un tissu** » alors qu'il avait

dit à Hamna: « **Tu te le bouche** » en réponse à sa remarque: « **C'est trop abondant.** »

Ceci s'applique

encore à celui qui souffre d'énurésie ou d'une abondante sécrétion de semence.

Il s'enveloppe le sexe à l'aide d'un chiffon. Il doit prendre toute précaution possible en agissant comme nous l'avons indiqué. » Extrait d'al-Moughni (1/421-422).

Troisièmement,

si vous avez de la peine à attacher quelque chose sur votre sexe, contentez-vous de cela quand tu fais tes ablutions et attendez de terminer la prière avant de retirer le dispositif de protection. Après ce retrait, contentez

vous d'utiliser un morceau de coton ou un mouchoir ou consort pour

isoler le sexe des sous vêtements afin d'éviter de

les souiller. C'est aussi un moyen de vous permettre de vous contenter, lors des prochaines

ablutions et prières, du changement du chiffon au lieu de changer les vêtements ou de les laver.

Il ne vous est

pas permis de prier porteur de vêtements sales parce que touchés par la semence car il faut les nettoyer.

Allah le sait mieux.